

**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION****DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE****SÉANCE du mardi 14 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 14 octobre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est rassemblé, à 09h30, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Étaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé.

**Absents excusés :** LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CLEC'H Vincent ; PRIGENT Christian ; CHAPPÉ Fanny ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; SCOLAN Marie-Thérèse.

**DELBUE2025-10-062**

**Mobilité et formation professionnelles : Modifications du tableau des effectifs : chargé.e de mission Schémas Directeurs eau et assainissement - création d'un contrat de mission (droit privé 3 ans)**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** le Code du travail ;

**Vu** la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000 ;

**Vu** les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois pris en application de l'article L411-1 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

**Vu** la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'agglomération en date du 16 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire pour modifier le tableau des effectifs ;

**Vu** la délibération DEL2022-07-141 du Conseil d'agglomération du 5 juillet 2022 approuvant création de régies avec autonomie financière dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif ;

**Vu** la délibération DEL2023-11-225 du Conseil d'agglomération du 14 novembre 2023 approuvant le référentiel RH des agents de droit privé à autonomie financière en charge du service public de l'eau potable et de l'assainissement ;

**Vu** la délibération du Conseil d'agglomération en date du 25 mars 2025 relative à l'adoption du budget primitif 2025 ;

**Considérant** la nécessité de recruter un.e chargé.e de mission schémas directeurs qui assurera la conduite et l'animation des études relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des schémas directeurs eau potable et assainissement ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Approuve la création, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025, d'un contrat de mission de 3 ans, à temps complet, de catégorie 6 (cadre) ;
- Confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

